

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°3**  
**Réunion du 19 février 2022**

L'an deux mille-vingt-deux et le 19 février à 9h00, les membres du Conseil d'Administration de la Fédération Française de Volley (ci-après la « FFvolley »), dont le siège social est sis 17 rue Georges Clémenceau 94607 Choisy-Le-Roi cedex, se sont réunis par visioconférence sur convocation du Président par courrier électronique, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts.

Pour l'émargement, le Président procède à l'appel des administrateurs, tant à titre de membre qu'en qualité éventuellement de représentant d'un membre excusé (Annexe 1).

Etaient présents en tant que membres à voix délibérative :

- |  |  |
|--|--|
| 1. ERIC TANGUY – Président                       | 16. DE BERNON Françoise – Administrateur         |
| 2. MERCIER Pierre – Vice-président               | 17. DECONNINCK Didier – Administrateur           |
| 3. NOEL Florence – Vice-présidente               | 18. GANGLOFF Claude – Administrateur             |
| 4. FLORENT Sébastien – Secrétaire général        | 19. GONÇALVES-MARTINS Sébastien – Administrateur |
| 5. ALBE Christian – Trésorier général            | 20. KOZLUDERE Evlin – Administrateur             |
| 6. DURAND Christophe – Trésorier général adjoint | 21. LABROUSSE Yves – Administrateur              |
| 7. AKILIAN Michelle – Administrateur             | 22. LE THOMAS Viviane – Administrateur           |
| 8. COLLOT Isabelle – Administrateur              | 23. MABILLE Gérard – Administrateur              |
| 9. SAGOT Éric – Administrateur                   | 24. MARTIN-DOUYAT Michel – Administrateur        |
| 10. ANATOLE Marc-Olivier – Administrateur        | 25. MOURADIAN Christine – Administrateur         |
| 11. GOUX Richard – Administrateur                | 26. ROCHE Vincent – Administrateur               |
| 12. BOUGET Yves – Vice-président                 | 27. ROYO Linda – Administrateur                  |
| 13. BERNARD Monique – Administrateur             | 28. TRITZ Olivier – Administrateur               |
| 14. BAGATTO Cynthia – Administrateur             | 29. VIALA Delphine – Administrateur              |
| 15. CASTAINGS Nadège – Administrateur            | 30. VOUILLOT Pierre – Administrateur             |

Etaient représentés par un membre à voix délibérative :

- AMARD Zélie (représentée par Pierre MERCIER) – Secrétaire générale adjointe
- ARIA Alain (représentée par Christine MOURADIAN) – Administrateur
- FRELAT Véronique (représentée par Pierre VOUILLOT) – Administrateur
- VALLOGNES Nathalie (représentée par Sébastien FLORENT) – Administrateur

Sont absents en tant que membres à voix délibératives :

- MARCAGGI Antoine – Administrateur

Conformément à l'article 16 des statuts et en sa qualité de Président de la Fédération Française de Volley, Éric TANGUY préside la séance. Conformément à l'article 17 du Règlement intérieur, le Secrétaire Général sera en charge de l'établissement du présent procès-verbal.

Le Président constate que les membres présents et représentés sont au nombre de TRENTE-QUATRE et qu'en conséquence la réunion peut valablement se tenir dans le respect du quorum fixé à l'article 14 des statuts.

Assiste avec voix consultative conformément à l'article 14 des statuts :

- Aline GEMISE-FAREAU – Présidente du Conseil de Surveillance

Assistent sur invitation du Président :

- Jean-Paul ALORO – Membre du Conseil de Surveillance
- Axelle GUIQUET – Directrice Technique Nationale
- Laurie FELIX – Salariée de la FFvolley

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la séance est le suivant :

I - Intervention du Président de la FFvolley

II - Intervention du Président de la LNV

III - Pôle Direction Administrative et Financière

Administration

- ✓ Approbation des procès-verbaux
- ✓ Assemblée Générale 2022 : approbation du calendrier
- ✓ Présentation et approbation de l'architecture des licences – Saison 2022/2023
- ✓ Ressources Humaines :
  - Point sur les recrutements en cours
  - Présentation et approbation de l'accord d'entreprise sur le télétravail

Finances

- ✓ Point du Trésorier Général
- ✓ Approbation du budget prévisionnel 2022

IV - Pôle Sportif :

- ✓ Règlement Particulier COVID - Délégation de compétence
- ✓ Approbation du RPE COVID
- ✓ Approbation des attributions des organisateurs :
  - Coupes de France Indoor jeunes
  - Volleyades, Mini Volleyades, Maxi Volleyades,
- ✓ Coupe de France professionnelle :
  - Point de situation
  - RPE Coupe de France Pro

- ✓ Approbation des RPE de beach volley :
  - Coupe de France M13 – M15 – M18 – Seniors
  - Coupe de France de Beach Volley 2022 « Séniors »
  - Beach Volleyades 2022
  - Circuit National de France Snow Volley Tour
- ✓ Approbation du format de la Coupe de France de Beach Volley 2022 « Séniors »

V - Pôle Promotion

- ✓ Point sur l'évènementiel 2022

III - Pôle Direction Administrative et Financière (reprise)

Administration (reprise)

- ✓ Gestions des commissions : Intégration de membres CFVA dans d'autres commissions.

VI - Pôle Outre-mer : Etat de situation

VII - Pôle Développement

- ✓ Point sur le projet 50 emplois
- ✓ Aides aux ligues 2022
- ✓ Présentation du label club formateur 2022

VIII - Pôle DTN

- ✓ Le Projet de Performance Fédéral 2022/2025

IX - Questions Diverses

- ✓ Observatoire de l'arbitrage
- ✓ Autres questions diverses

Le Président ouvre la séance du Conseil d'Administration à 9h00

*En préambule, le Président donne la parole à Monsieur FLORENT pour présenter des ajustements de l'ordre du jour.*

En raison du départ d'Éric TANGUY avant la fin de la séance, Monsieur FLORENT propose de modifier de l'ordre du jour quant à son déroulé.  
Un point sur l'aide aux ligues 2022 est également ajouté.

*Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote (main levée) :*

**1<sup>ère</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la modification de l'ordre du jour de la présente réunion.**

## **I - INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA FFVOLLEY**

*Le Président prend la parole, son intervention est résumée en ces termes :*

- A la suite de la signature de la convention cadre signée avec l'Agence Française du Développement, un protocole d'accord a été signé avec la Confédération Africaine de Volley-Ball pour travailler à la mise en place d'actions sur le continent africain en partenariat avec certains pays. La méthode de travail a été mise en place en gardant pour principe que l'A.F.D. est financeur (notamment équipement et terrain).
- Proposition de Loi sur la démocratisation du sport en France : la loi « sport » du quinquennat est sujette à de multiples rebondissements législatifs. Elle est rediscutée par le Sénat, puisque les deux chambres ne sont pas d'accord, notamment sur la limitation du nombre de mandats des présidents de fédérations (et de ligue) qui est assez mal perçu par le mouvement sportif.
- Le CNOSF a rédigé un certain nombre de proposition qui seront transmises aux candidats de la présidence de la République. Un temps d'échanges est organisé le 17 mars 2022 entre les candidats et le mouvement sportif sur leur programme pour le sport.  
Le Président de la FFvolley a déjà été auditionné à deux reprises par les équipes de Valérie PECRESSE et d'Emmanuel MACRON.

## **II - INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA LNV**

*Le président donne la parole à Monsieur BOUGET, son intervention est résumée en ces termes :*

- Au plan sportif :
  - o L'année se déroule bien, avec des championnats professionnels attractifs, principalement en Ligue A qui enregistre un très beau remplissage des salles de plus de 15% par rapport à 2019.
  - o Afin de terminer le championnat, des mesures ont dû être prises ressemblant fortement à celles de la CEV, malgré cela, il y a un doute sur la possibilité de terminer la LAF.
  - o Deux clubs sont qualifiés en coupe d'Europe (Le Cannet et Tours). Le club de Tours sera en demi-finale avec une chance de recevoir la finale.
  - o La Coupe de France est attendue comme une compétition intéressante en raison de son format concentré sur 10 jours se concluant par une finale à Paris (Salle Charpy) présentant une vraie attractivité et pouvant présenter une actualité.
- Les articles et déclarations dans la presse provenant de Pro Smatch n'ont pas de quoi nous rendre fier, mais nous ne pouvons maîtriser cela complètement. Néanmoins, la Ligue Nationale de Volley est sidérée par les propos rapportés et elle fait confiance à son institution pour prendre les décisions idoines via la DNACG et la Commission Mixte d'Ethique.
- La qualité de notre spectacle sportif est liée à la qualité de notre arbitrage de haut niveau. Il faut avoir confiance dans le travail mené en commun avec la FFvolley pour avancer.

### **III - POLE DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE**

#### **Administration**

*Le Président donne la parole à Monsieur FLORENT pour la présentation des résolutions et des informations suivantes.*

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 décembre 2021

Le procès-verbal du 11 décembre 2021 est soumis à approbation du Conseil d'administration.

*Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :*

**2<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple (deux abstentions : GONCALVES-MARTINS & LE THOMAS) d'approuver le procès-verbal du Conseil d'administration du 11 décembre 2021.**

- Approbation des procès-verbaux du Bureau Exécutif

Les procès-verbaux suivants sont soumis à approbation du Conseil d'administration :

- Procès-verbal n°14 du 2 juillet 2021 ;
- Procès-verbal n°15 du 31 août 2021 ;
- Procès-verbal n°1 du 27 septembre 2021 ;
- Procès-verbal n°2 du 26 novembre 2021
- Procès-verbal n°3 du 4 février 2022 ;
- Procès-verbal n°4 des 11 et 15 février 2022

Une petite attention devra être portée sur les signataires en fonction de la présence de chacun.

*Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :*

**3<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple (deux abstentions : GONCALVES-MARTIN & LE THOMAS) d'approuver les procès-verbaux du Bureau Exécutif.**

- Approbation et présentation des procès-verbaux des commissions

Les procès-verbaux suivants sont soumis à approbation du Conseil d'administration :

- Commission Fédérale Volley Sourd n°1 du 12 décembre 2021
- Commission Centrale Sportive n°9 du 13 décembre 2021
- Commission Centrale Sportive n°10 du 20 décembre 2021
- Commission Centrale Sportive n°11 du 22 décembre 2021
- Commission Fédérale de Développement n°2 du 15 décembre 2021
- Commission Centrale d'Arbitrage n°1 du 15 décembre 2021
- Commission Fédérale Volley Assis n°2 du 16 décembre 2021
- Commission Centrale des Statuts et Règlements n°5 du 17 décembre 2021
- Commission Centrale Sportive n°12 du 3 janvier 2022
- Commission Centrale Sportive n°13 du 19 janvier 2022
- Commission Centrale Sportive n°14 du 20 janvier 2022
- Commission Centrale Sportive n°15 du 3 février 2022
- Commission Centrale des Statuts et Règlements n°6 du 4 janvier 2022
- Commission Centrale des Statuts et Règlements n°7 du 21 janvier 2022
- Commission Centrale des Statuts et Règlements n°8 du 27 janvier 2022
- Commission Fédérale Beach n°1 du 27 janvier 2022

*Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :*

**4<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple (deux abstentions : GONCALVES-MARTIN & LE THOMAS) d'approuver les procès-verbaux susmentionnés.**

Ne nécessitant pas l'approbation du Conseil d'administration, les procès-verbaux suivants ont été uniquement présentés :

- Conseil de Surveillance n°7 du 11 juin 2021
- Conseil de Surveillance n°2 des 29 et 30 octobre 2021
  
- Commission Electorale Fédérale n°2 du 22 décembre 2021
- Commission Fédérale de Discipline n°4 du 15 décembre 2021
- Conseil Supérieur DNACG n°1 du 13 janvier 2022
- Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Fédéraux n°3 du 3 novembre 2021
- Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Fédéraux n°4 du 22 décembre 2021 au 5 janvier 2022
- Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Fédéraux n°5 des 25 au 27 janvier 2022
  
- Organisation de l'assemblée générale 2022 : Approbation du calendrier

Le Bureau Exécutif propose le calendrier de l'assemblée générale qui s'organisera à Mulhouse conformément au partenariat conclu avec la ville. Un moment festif sera prévu au musée de l'Automobile.

L'assemblée générale aura lieu du vendredi après-midi au samedi soir les 20 et 21 mai 2022.

Il est relevé une petite erreur de date qui sera rectifiée avant transmission aux délégués régionaux.

*Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :*

**5<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le calendrier de l'assemblée générale 2022 avec la correction de date précisée.**

- Architecture des licences à compter de la saison 2022/2023

*Le Président donne la parole à Monsieur Gérard MABILLE pour présenter succinctement l'architecture des licences jointe au présent procès-verbal en Annexe 2.*

Le Bureau Exécutif et la CCSR ont travaillé sur la dernière proposition présentée au Conseil d'administration au mois de mai 2021.

A noter :

- La création de trois licences différentes (une de base et deux temporaires)
- La différenciation compétition volley-ball et outdoor demeure.
- Le Pass'Bénévole devient une extension de la licence de base extension encadrement.
- La création d'un titre participation : Pass' Smashy.

L'architecture devra être reprise dans les statuts et le règlement général des licences et des groupements sportifs afin de décliner les droits et activités attachées à chaque licence et extension.

Cette architecture répond à une nécessité de bien qualifier notre communauté et de rendre plus lisible l'offre.

Les passerelles ne sont pas des licences particulières mais un dispositif principalement tarifaire permettant de faciliter les liens entre la FFvolley et les fédérations affinitaires.

*Plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :*

**6<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple (trois abstentions : BOUGET, BERNARD, LE THOMAS) d'approuver la nouvelle architecture des licences applicables dès la saison 2022/2023**

Le Secrétaire Général évoque à cette occasion que la FFvolley est soutenue financièrement pour une transition numérique avec le développement de l'application My Coach créant un espace permettant l'envoi d'informations et d'actualité, recensant les sites, les tournois (avec l'AVS notamment) et permettant d'accéder à des offres privilèges pour notre communautés (périodes exclusives de billetterie et remises tarifaires).

- Ressources Humaines :
  - *Point sur les recrutements en cours*
    - Comme prévu, Caroline THOMAS prendra prochainement le poste effectif de manager de l'équipe de France Masculine.
    - Le processus de recrutement de son ou sa remplaçant(e) arrive à son terme avec un dernier entretien pour les deux dernières personnes sélectionnées. Une fois ce processus terminé, le chargé de communication participera au processus de recrutement d'un *community manager* pour renforcer le service communication.
    - Le Bureau Exécutif est en cours de validation pour l'emploi relatif à la politique équipement.
    - Anne LANDOIS, chargée d'accueil au sein de la FFvolley a décidé de quitter les effectifs volontairement pour raison professionnelle. Avant de pourvoir à son remplacement, une réflexion est en cours sur une éventuelle restructuration interne.
  - *Présentation et approbation de l'accord d'entreprise sur le télétravail*

Le Secrétaire Général présente l'accord d'entreprise sur le télétravail négocié entre la direction et le Comité Social et Economique.

Il est précisé que la date de l'accord sera celle de la signature des parties à savoir l'employeur et les membres du Comité Social et Economique.

*Plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :*

**7<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple (deux abstentions : BOUGET & BERNARD) d'approuver l'accord collectif relatif au télétravail de la Fédération Française de Volley.**



## **FINANCES**

*Le Président donne la parole à Monsieur ALBE pour faire un état de la situation de la comptabilité et présenter le budget révisé.*

- Point du Trésorier Général

A propos des licences : Au 31 janvier 2022, le nombre de licences payantes s'élevait à 117K alors qu'au 31 août 2019 (chiffres de la saison 18/19) le nombre de licences payantes étaient de 109K, soit un différentiel de + 8K, sachant que de nouvelles licences viendront s'ajouter jusqu'au 31 juin 2022 notamment avec la saison de beach volley.

A savoir qu'à ce jour, la FFvolley enregistre un total de 153 K de licences (soit 119 K de licences payantes), nous estimons que ce chiffre sera porté à 160 K à la fin de la saison sportive, ce qui enverrait un signal positif très significatif pour le volley.

A propos du plan de relance : il était prévu des mesures financières de l'ordre 700K euros. Il est constaté que cette enveloppe provisionnée a été correctement budgétée puisqu'au 31.01.22, 688K euros ont été utilisés.

En effet, depuis le lancement de la saison 2021/2022, 162K euros ont été fléchés sur les clubs (réaffiliations gratuites), 501K euros ont été fléchés sur les licences (remises) et 23K euros ont été fléchés sur les engagements en coupe de France jeune (remises).

A propos du bilan et du compte de résultat arrêtés au 31 décembre 2021 : les chiffres avancés doivent être augmentés de la part des licences prises jusqu'aux mois de mars/avril (correspondant aux réunions de synthèse avec le commissaire aux comptes). A ce jour, le produit licences (part fédérale) s'élèverait à 96K euros dont chaque moitié fléchée sur 2021 et 2022.

La présentation du bilan inclus une nouveauté, à savoir la création d'un fond dédié qui comprendra l'ensemble des subventions que la FFvolley perçoit au titre d'appels à projet distincts de la convention d'objectifs.

Cette année nous avons encaissé 262 K euros en fond dédié sur les appels à projets suivants :

- 96 K€ sur le plan numérique (statisticiens pour les équipes de France)
- 85K € pour la plateforme digitale AVS
- 72K€ pour My Coach
- 10K€ pour les relations internationales

Ces sommes sont rentrées dans un compte de subvention (présent dans le CR) avec des actions non réalisées (ils viennent en débit) à hauteur de 248 K euros (sur les 262 K€) puisqu'une subvention sur 2021 a été utilisée pour les statisticiens de l'IFVB et du CNVB.

Le prêt garanti par l'Etat contracté auprès du Crédit Mutuel à hauteur de 600 K euros n'a pas été utilisé en trésorerie et l'assemblée générale aura à décider de son remboursement ou de sa conversion en emprunt normal à taux faible.

Le résultat 2021 s'élèverait à 977 K euros avec les licences 2022 comptabilisées à ce jour, cependant, il est certain qu'il dépasse le million d'euros notamment grâce aux produits et économies suivantes :

- Aide de l'ANS sur les licences à hauteur de 173 K€ ;
- Prime due à la 3<sup>ème</sup> place en Volleyball Nations League (une fois versement des primes) de 131 K€ ;
- Aide au chômage partiel jusqu'au mois de mai 2021 de 45 K€ ;
- Aide aux paiements des cotisations URSSAF relative à la crise sanitaire de 177K€ ;
- Absence d'organisation des finales de coupes de France, des volleyades (environ 250 K€), de retransmission TV (100 K€) ;

- Licenciement économique (300 K€).
- Approbation du budget prévisionnel révisé 2022

*Le budget simplifié est ci-après et le budget détaillé est en Annexe 3 du présent document.*

Le budget révisé 2022 affiche un échange de marchandises au regard de l'importance du contrat négocié avec notre équipementier ERREA.

Sur le fonctionnement, deux lignes de recettes sont précisées en raison de l'apport de la ville de Mulhouse pour l'organisation de l'AG et du soutien financier de l'ANS sur l'emploi ESQ (équipement).

Sur le secteur évènementiel : L'objectif est d'avoir un secteur qui rapporte notamment avec des partenariats municipaux sur des villes « terre de Jeux » (notre équipe de France championne olympique a une valeur augmentée et nous devons le monnayer) et une stratégie billetterie gagnante.

Sur le beach-volley, nous vendons l'organisation du championnat de France à une structure commerciale privée.

Les autres organisations fédérales reprennent leurs pleines activités avec une reconduction du budget prévue en 2019.

Sur les primes et le fonctionnement exceptionnel, les joueurs ayant changé de statuts avec la victoire aux Jeux Olympiques, des discussions sont en cours sur le montant des primes.

Sur le secteur de la Direction Technique Nationale :

- L'ensemble des joueurs ne sont quasiment plus éligibles aux aides personnalisées C'est assumé par la fédération avec une aide de l'A.N.S. qui est inscrite sur une ligne différente.
- Le secteur de la formation est excédentaire avec de nouvelles formations, notamment le diplôme d'Etat et le Brevet Professionnel.
- La partie développement comprend une part d'aides aux ligues qui migre sur le système d'aide à l'emploi. L'aide concernant les ligues qui assument l'emploi des pôles espoir est sanctuarisée au sein de l'aide à l'emploi.

In fine, le budget présenté est déficitaire de -550K euros ce qui est permis par le résultat excédentaire de 2021.

*Le Bureau Exécutif souhaite ensuite demander au Conseil d'administration son accord de principe sur les deux sujets suivants :*

- Le Bureau Exécutif réfléchi à proposer un fond de réserve pour payer les primes des joueurs et joueuses internationaux ce qui permet d'alléger le budget prévisionnel et que les primes ne soit plus une contrainte d'ajustement.

VOTE DE TENDANCE : Les membres du Conseil d'administration donnent leurs accords de principe à la création d'un fond de réserve pour les primes des joueur(se)s internationaux.

- Le Bureau Exécutif souhaite que le président de la FFvolley continue à être rémunéré et qu'un dirigeant supplémentaire soit également rémunéré à savoir Monsieur Sébastien FLORENT pour l'exercice de son mandat de secrétaire général pour un jour par semaine.

VOTE DE TENDANCE : Les membres du Conseil d'administration donnent leurs accords de principe sur la rémunération des deux dirigeants. Une proposition sera rédigée pour le prochain conseil d'administration concernant Monsieur FLORENT.



**FFVB - BUDGET PREVISIONNEL 2022 en K€ VERSION 1 19-02-2022**

	CHARGES	Ministère CO	PRODUITS
Licences + affiliations + assurances + Transferts			3 400
Redevances Clubs hors arbitrage			1 300
Partenariats Cash	100		800
Partenariat Echanges Marchandise	600		600
Amendes			-
Fonctionnement FFVB	1 737		40
Complements Salaires CT	115		
Communication	100		
Production TV	50		
Organisations Secteur Evenementiel	564		607
Secteur Outdoor Fédéral	435		250
Organisation Fédérales	350		
Arbitrage hors clubs	1 100		400
DOM-TOM	100		
Boutique FFVB			15
<b>Totaux</b>	<b>5 251</b>		<b>7 412</b>
<b>Résultats courants</b>		<b>2 161</b>	
Provision Primes	510		170
<b>Résultats exceptionnels</b>		<b>-340</b>	
<b>DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE</b>			
Secteur Masculin	1 328	681	
Secteur Feminin	514	85	45
Secteur Beach	629	120	221
Secteur Snow	2		
Volley Assis	182	100	
Aides Personnalisées	170	170	
Plan de Performance Fédéral	1 010	223	229
Médical	306	231	
Formations	137	55	285
Fonctionnement DTN	36		
Développement	729	205	22
<b>TOTAL DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE</b>	<b>5 043</b>	<b>1 870</b>	<b>802</b>
<b>Résultats DTN (Fonds propres)</b>		<b>-2 371</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10 804</b>	<b>1 870</b>	<b>8 384</b>
<b>RESULTAT 2022</b>		<b>-550</b>	

Plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

**8<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à majorité simple (trois abstentions : LE THOMAS, BOUGET, BERNARD) d'approuver le budget révisé 2022.**

## **VI – POLE PROMOTION**

*En l'absence d'Éric TANGUY, le Vice-Président prend la parole afin de présenter brièvement les évènements majeurs internationaux.*

L'équipe de France masculine de volley-ball se rendra à Montpellier pour des matchs amicaux.

L'équipe de France féminine de volley-ball participera à une étape de la Golden European League en France et à des matchs amicaux en fin de saison sportive afin de profiter de la présence d'équipes de très haut-niveau présente en Europe pour le Championnat du monde.

## **VII POLE SPORTIF**

*Le Vice-Président prend la parole pour présenter les informations et résolutions suivantes :*

A titre liminaire, il est rappelé aux membres du Conseil d'administration que les licenciés inscrits sur les feuilles de match en qualité d'entraîneur ou entraîneur adjoint doivent être titulaire d'une licence éducateur sportif.

- Règlement Particulier COVID - Délégation de compétence

Afin de permettre une plus grande réactivité, le Bureau Exécutif propose que le Conseil d'Administration lui donne délégation afin d'adopter les modifications à venir du règlement particulier COVID jusqu'à la fin de la saison 2021/2022.

Le Bureau Exécutif pourra se réunir par voie électronique.

*Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :*

**9<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la délégation de compétence au Bureau Exécutif pour l'approbation des modifications du règlement particulier COVID jusqu'au 31 août 2022.**

- Approbation du RPE COVID

Le Règlement Particulier COVID doit se mettre en cohérence avec les modifications législatives. Ainsi, la dernière modification concerne le pass' vaccinal. Le fait de ne pas avoir de pass' vaccinal est un règlement sanitaire qui empêche de rentrer dans le gymnase et non sur le terrain.

Par ailleurs, il est précisé que les informations relatives à ce règlement doivent être relayées par tous et que leur application doit être mieux contrôlée au sein des territoires. C'est une question de responsabilité et d'image vis-à-vis des Lois de la République.

*Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :*

**10<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le règlement particulier COVID.**

- Approbation des attributions des organisateurs :
  - *Coupes de France Indoor jeunes*

*La Commission Centrale Sportive et le Bureau Exécutif propose les organisateurs suivants :*

- En Coupe de France - M11 FEMININES - L'organisation de la poule finale est confiée au club Municipal Olympique MOUGINS (Ligue de Provence Alpes Côte d'Azur).
- En Coupe de France - M11 MASCULINS - L'organisation de la poule finale est confiée au club de l'ASPTT LAVAL (Ligue des Pays de la Loire).
- En Coupe de France - M13 FEMININES - L'organisation de la poule finale est confiée au club du Racing Club de Cannes (Ligue Régionale de Provence Alpes Côte d'Azur).
- En Coupe de France - M13 MASCULINS - L'organisation de la poule finale est confiée au club de NIMES VOLLEY-BALL (Ligue Régionale d'Occitanie) et au club du VOLLEY-BALL ARLESIEN (Ligue Régionale de Provence Alpes Côte d'Azur) candidature conjointe, la compétition aura lieu à Arles.
- En Coupe de France - M15 FEMININES - L'organisation de la poule finale est confiée au club de VILLERS COTTERETS VOLLEY-BALL (Ligue Régionale des Hauts de France).
- En Coupe de France - M15 MASCULINS - L'organisation de la poule finale est confiée au club du PAYS DE GRASSE VOLLEY-BALL (Ligue Régionale de Provence Alpes Côte d'Azur).
- En Coupe de France - M18 FEMININES - L'organisation de la poule finale est confiée au club du VOLLEY-BALL NANTES (Ligue Régionale des Pays de la Loire).
- En Coupe de France - M18 MASCULINS - L'organisation de la poule finale est confiée au club de l'AS. SP DE SARTROUVILLE (Ligue Régionale d'Ile de France).
- En Coupe de France - M21 FEMININES - L'organisation de la poule finale est confiée au club de TERVILLE FLORANGE OLYMPIQUE (Ligue Régionale du Grand Est).
- En Coupe de France - M21 MASCULINS - L'organisation de la poule finale est confiée au club de l'ASSOCIATION SPORTIVE ILLACAISE VOLLEY-BALL (Ligue Régionale de Nouvelle Aquitaine).

A noter que les phases finales des Coupes de France M18 Féminines et Masculines sont décalées du vendredi 13 mai au soir au lundi 16 mai 2022 afin de se mettre en cohérence avec les nouvelles dates du baccalauréat.

*Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :*

**11<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple (une abstention : BERNARD) d'approuver les organisateurs des coupes de France jeunes de volley-ball édition 2022.**

- *Volleyades, Mini Volleyades, Maxi Volleyades :*

La Fédération fait face à une carence d'organisateur puisqu'elle n'a reçu aucune candidature répondant à la consultation.

Une ligue régionale et plusieurs comités départementaux travaillent sur cette question afin de maintenir la compétition.

Pour les engagements, la FFvolley souhaite qu'ils soient avancés afin que les organisateurs sécurisent leurs réservations logistiques et puissent payer les éventuelles arrhes. Si la compétition n'a pas lieu, les participants seront remboursés.

Afin d'éviter à l'avenir cette problématique, le Bureau Exécutif et la CCS réfléchissent à établir pluri-annuellement un prévisionnel des territoires organisateurs.

- Coupe de France professionnelle :
  - *Point de situation*

La coupe de France professionnelle est lancée avec un déroulement qui s'annonce serré et compliqué sportivement au regard du format sur 10 jours.

C'est l'occasion de faire une compétition magnifique avec un final à la salle Charpy (Paris) :

- Samedi après-midi finale femme ;
  - Samedi en soirée finale homme.
- *RPE Coupe de France Pro*

Le RPE comprend la suppression du final four et la suppression des reports COVID à compter des ¼ de finales.

Le tirage au sort est sous forme d'un tableau en une seule fois pour toute la compétition. Les clubs peuvent ainsi anticiper les réceptions. Les clubs de la plus petite division recevront à chaque fois et si un club n'a pas reçu au tour précédent, il recevra le nouveau match.

*Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :*

**12<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple (Deux abstentions : MARTIN-DOUYAT & LE THOMAS) d'approuver le règlement particulier des épreuves de Coupe de France professionnelle**

- Approbation des RPE de beach volley :
  - *Coupe de France M13 – M15 – M18 – Seniors*

*Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :*

**13<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le règlement particulier des épreuves de Coupe de France M13, M15, M18 et sénior.**

- *Circuit National, le France Beach Volley Series*

*Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :*

**14<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple (Une abstention : LE THOMAS) d'approuver le règlement particulier des épreuves du France Beach Volley Series.**

- *Beach Volleyades 2022*

*Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :*

**15<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le règlement particulier des épreuves beach volleyades.**

- *Circuit National de France Snow Volley Tour*

*Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :*

**16<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple (Une abstention : LE THOMAS) d'approuver le règlement particulier des épreuves du France Snow Volley Tour.**

- Approbation du format de la Coupe de France de Beach Volley 2022 « Séniors »

*Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :*

**17<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le format de la Coupe de France de Beach Volley 2022 « Séniors »**

### **III - POLE DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE (reprise)**

#### **Administration (reprise)**

- Gestion des commissions

Le Bureau Exécutif propose d'intégrer les personnes suivantes de la Commission Fédérale Volley Assis au sein d'autres commissions fédérales pour plus de transversalité.

#### **Intégration des membres de la CFVA :**

- Commission Développement : Quentin Dolo
- Commission Arbitrage : Olivier Legrand
- Commission Sportive : Olivier Legrand

*Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :*

**18<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à majorité simple (une abstention – BERNARD et un contre - BOUGET) d'approuver les nouvelles compositions de la CF Développement, CCA et CCS.**

### **IV - POLE OUTRE-MER**

*Le Président donne la parole à Florence AVABY et Marc-Olivier ANATOLE afin de présenter la situation dans les ligues des DROM-CROM.*

- Un groupe de travail est mis en place afin de :
  - Réfléchir à l'application des règlements sur une saison sportive particulière aux territoires d'outre-mer et qui pourrait nécessiter une modification des règlements.
  - Faire un état des lieux et partager les expériences de toutes ligues régionales (inclues les ligues métropolitaines).

Les résultats sont attendus pour mai 2022.

- La FFvolley a été invitée à l'inauguration du siège social de la CAVB à laquelle appartiennent Mayotte et La Réunion.
- Etat des lieux :
  - Zone pacifique :

- Le président de Wallis et Futuna a été remplacé mais la dynamique enclenchée se poursuit sportivement.
- En Nouvelle Calédonie, la saison sportive va débuter après l'assemblée générale le 26 février.
- Zone Indienne :
  - La Ligue de Mayotte reprend sa saison. Le dialogue a été renoué avec le Conseil Départemental.
  - La Réunion va lancer un plan pour atteindre les 5000 licences visant les jeunes et particulièrement ceux en difficulté sociale. La saison sportive a démarré depuis décembre et la Ligue sera la seule d'outre-mer à pouvoir défendre un titre national. Les CRE ont été mis en place. Malgré un couvre-feu sanitaire jusqu'à 23h, les clubs se sont bien organisés pour continuer l'activité sportive.
  - La coupe des nations de l'océan Indien (Maurice, Madagascar, Les Seychelles, Mayotte et La Réunion) aura lieu du 29/07 au 06/08 comprenant du volley-ball et du beach volley pour la catégorie M20.
- Zone Antilles :
  - La Guadeloupe est la ligue en plus grande difficulté sur la prise de licences ce qui se retrouve dans tous les sports. Il n'y aura pas de championnats régionaux.
  - La Martinique conserve un couvre-feu jusqu'à 22h, ce qui favorise la reprise des entraînements et des compétitions. Le CRE a recommencé son fonctionnement. Les citoyens restent peu favorables au pass' sanitaire, ce qui ne permet pas de mobiliser pleinement les jeunes et les séniors.
  - La Guyane ne comprend plus de clubs affiliés cette saison en guise de message aux fédérations et aux représentants de l'Etat par rapport aux restrictions sanitaires.  
La reprise est attendue dès le mois de début février.  
Le championnat inter-régional avec le Suriname va réunir 180 athlètes qui se déplacent en dehors de Cayenne.  
Le tournoi international de beach volley est malheureusement une nouvelle fois décalé en raison d'un ajout d'une date de compétition sur le calendrier de la FIVB au Mexique.  
La Guyane ne participera pas au Challenge ultramarin en raison des difficultés annoncées.

## **V - POLE DEVELOPPEMENT**

*Le Secrétaire Général et Madame AKILIAN prennent la parole afin de présenter les points suivants :*

- Point sur le projet « 50 emplois »

Le Président, le Secrétaire Général et la Directrice Technique Nationale connaissent les souhaits des territoires en matière d'emploi. Un calendrier sera établi afin de se réunir avec chaque ligue pour discuter de leurs besoins et de leur plan de développement régional. Les comités seront conviés également s'ils le souhaitent.

- Présentation de l'aide aux ligues 2022

Le Bureau Exécutif propose que l'aide aux ligues soit octroyée en fonction de l'année exceptionnelle que le volley est en train de vivre. Ainsi, il est souhaité que toutes les actions valorisées soient celles qui correspondent à la fidélisation des licenciés et des pratiquants.

Néanmoins, le critère de l'accueil des licenciés est conservé.



Le groupe de travail dédié à cette question continu de réfléchir à la répartition de l'enveloppe de 150K euros entre les trois critères.

AIDES AUX LIGUES 2022 (montant de l'enveloppe à définir):			
Ce dispositif 2022 représente une transition vers le projet ambitieux des 50 emplois à horizon 2024. Il tient compte de la particularité de cette saison 21/22, à savoir l'afflux massif de nouveaux licenciés, qu'il sera essentiel de fidéliser.			
Axes	Objectifs	Actions	Enveloppe
ACCUEIL LICENCIÉS 21/22	Valoriser les efforts consentis par l'ensemble des clubs et leurs instances pour permettre l'accueil d'un maximum de licenciés en 21/22	Versement d'une somme (à définir) tenant compte de la progression de chaque ligue en termes de nombre de licences payantes (toutes catégories confondues, hors EVE) entre le 31/08/20 (issue de la saison 19/20) et le 31/08/22 (issue de la saison 21/22).	A définir
FIDELISATION NEO-LICENCIES	Inciter les ligues et leurs comités à mettre en œuvre un maximum d'actions visant à fidéliser les néo-licenciés (personnes n'ayant jamais eu de licence fédérale avant cette saison), arrivés en nombre en 2021/2022 (plus de 40 000)	Valoriser: > Les formes de jeu adaptées > Les formes de rencontres > Les stages > La formation des nouveaux encadrants/dirigeants, etc ...  Opérateurs: Comités et ligues	A définir
	Mesurer l'impact des actions de fidélisation déployées par les instances	Valorisation financière du nombre de néo-licenciés arrivés en 2021/2022, et ayant renouvelé leur licence pour le compte de la saison 2022/2023 (extraction au 31/10/22)	A définir
			??

Plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

**19<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à majorité simple (trois abstentions : LE THOMAS, BOUGET, BERNARD – un contre : LABROUSSE) d'approuver l'aide aux ligues 2022.**

- Présentation du label club formateur 2022

Le label formateur 2022 demeure dans la logique de l'existant. Le but étant de le dynamiser pour l'année 2022 via trois axes :

- Evolution des critères, pour coller aux priorités du projet fédéral (axe « Investir sur la jeunesse »), tout en prenant en considération les nouveautés (ex : Agrément « Ecole de Baby Volley », ...) et les retours terrain des précédentes campagne (ex : valorisation du beach, ...),
- Modification des différents niveaux de labellisation pour gagner en lisibilité sur la forme (« or », « argent » et « bronze », au lieu de « performance », « excellence », « futur »),
- Challenger les clubs dans l'obtention des meilleurs niveaux de labellisation, en créant un « TOP 20 » et un « TOP 100 » (ou TOP 150). Le secteur développement continuer de travailler sur le barème avec l'idée d'avoir un seuil minimum requis pour l'obtention du niveau bronze, avec des critères incontournables.

Une réflexion porte également sur les dotations, car pour challenger les clubs il faut qu'ils puissent voir un intérêt. Le secteur formation participe à la réflexion pour proposer éventuellement des modules de formation gratuits.

Plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

**20<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à majorité simple (trois abstentions : LE THOMAS, BOUGET, BERNARD) d'approuver le label club formateur 2022.**

- La Fédération Française de Volley remercie la ville et les clubs d'Harnes pour leurs disponibilités ayant permis de réaliser des prises de vue vidéo et photos pour les supports de l'opération SMASHY.

## **VIII - POLE DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE**

*Le Président donne la parole à Axelle GUIGUET afin de présenter le Projet de Performance Fédéral 2022/2025.*

Le PPF s'inscrit dans la continuité du précédent voté sur deux olympiades. Il n'y a pas de modifications majeures de fond, mais plutôt des modifications de forme demandées par l'ANS afin de se mettre en conformité par une méthodologie imposée.

Le PPF sera présenté au ministère des sports une fois que les instances fédérales l'auront voté.

**21<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple (Trois abstentions : LE THOMAS, BOUGET & BERNARD) d'approuver le projet de performance fédéral 2022/2022.**

## **IX - QUESTIONS DIVERSES**

- Observatoire de l'arbitrage : Le Conseil de surveillance a mené un premier travail de réflexion sur l'arbitrage fédéral comprenant quelques préconisations.

Cette étude a été effectuée avec la collaboration de Johan SOUMY et de Stéphane JUAN.

Il s'agit d'une première pierre qui demandera d'être étoffée afin d'envisager une stratégie et des actions à mener.

- Autres questions diverses : Création d'un groupe teams pour le conseil d'administration. Le secrétariat général est à disposition pour toutes questions.

\*\*\*

Plus de point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13 heures.

Listes des annexes :

- Annexe 1 – Feuille d'émargement
- Annexe 2 – Architecture des licences
- Annexe 3 – Budget détaillé

De tout ce que dessus, a été dressé procès-verbal qui a été signé par le Président, le Vice-Président et le Secrétaire Général de la FFVolley.

---

**Le Président**  
Éric TANGUY

---

**Le Secrétaire général**  
Sébastien FLORENT

---

**Le Vice-Président**  
Pierre MERCIER



**FFvolley**

**FEUILLE DE PRESENCE**  
Conseil d'Administration du 19 février 2022  
Visioconférence

COLLEGE	NOM Prénom		NOM Prénom représentants	SIGNATURES
<b>VOIX DELIBERATIVES</b>				
<b>Scrutin de Liste</b>	ERIC TANGUY			X
	AKILIAN Michèle			X
	ALBE Christian			X
	AMARD Zélie		Pierre MERCIER	X
	COLLOT Isabelle			X
	DURAND Christophe			X
	FLORENT Sébastien			X
	MERCIER Pierre			X
	NOEL Florence			X
	SAGOT Eric			X
Représentant d'outre-mer	ANATOLE Marc-Olivier			X
Médecin Fédéral	GOUX Richard			X
LNV	BOUGET Yves			X

Représentants territoriaux

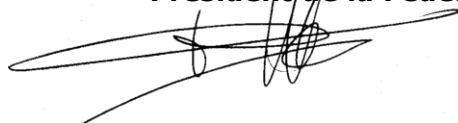
	BERNARD Monique			X
	ARIA Alain		Christine MOURADIAN	X
	BAGATTO Cinthya			X
	CASTAINGS Nadège			X
	DE BERNON Françoise			X
	DECONNINCK Didier			X
	FRELAT Véronique		Pierre VOUILLOT	X
	GANGLOFF Claude			X
	GONÇALVES-MARTINS Sébastien			X
	KOZLUDERE Evlin			X
	LABROUSSE Yves			X
	LE THOMAS Viviane			X
	MABILLE Gérard			X
	MARCAGGI Antoine	ABSENT		
	MARTIN-DOUYAT Michel			X
	MOURADIAN Christine			X
	ROCHE Vincent			X
	ROYO Linda			X
	TRITZ Olivier			X
	VALLOGNES Nathalie		Sébastien FLORENT	X

	VIALA Delphine			X
	VOUILLOT Pierre			X
<b>VOIX CONSULTATIVES</b>				
	Aline GEMISE FAREAU			X
<b>INVITATIONS</b>				
	Jean-Paul ALORO			X
	Laurie FELIX			X
	Axelle GUILLET			X

**La présente feuille de présence faisant apparaître que TRENTE-QUATRE membres sont présents ou représentés, a été arrêtée et certifiée exacte par le Président de séance.**

Fait à Choisy-le-Roi, le 19 février 2022

**M. Eric TANGUY**  
**Président de la Fédération Française de Volley**





**FF**volley

# Nouvelle architecture des licences

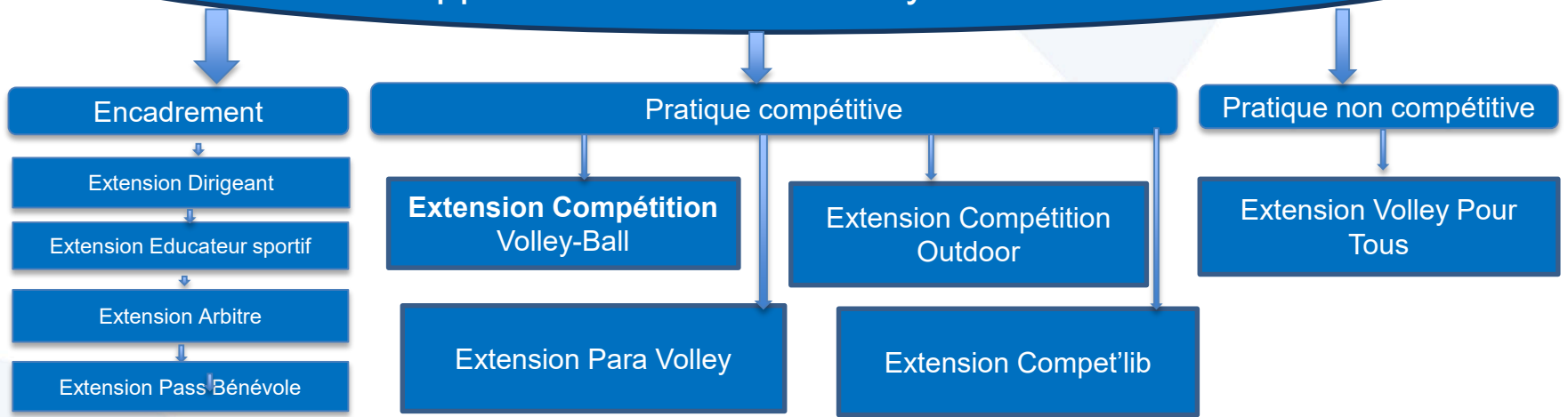
***Propositions CCSR – SAISON 2022/2023***

*Mise à jour le 01\_02\_2022*



# Licence de Base Volley

## Appartenance à la FFvolley et au GSA



## LICENCE TEMPORAIRE

## LICENCE EVENEMENTIELLE

Découverte Initiation

## TITRES DE PARTICIPATIONS

Pass Smashy

Licence de Base VOLLEY

Concrétise l'appartenance au  
GSA et à la FFvolley

Droit de vote

Licence de Base VOLLEY

+ Extension Dirigeant/Encadrement

Dirigeant :  
Permet d'exercer  
ma fonction de  
dirigeant Pas de  
certificat médical

Arbitre ou Educateur  
Sportif ou Soignant :  
Permet d'exercer ma  
fonction d'arbitre,  
d'entraîneur de  
soignant sous  
conditions de  
diplômes, de grades.  
Certificat médical  
nécessaire

Pass Bénévole :  
Permet d'exercer la  
fonction de bénévole  
au sein d'un GSA  
Pas de certificat  
médical  
Délivré pour le  
montant défini par  
l'Assemblée  
Générale

Licence de Base VOLLEY

+ Extension Compétition Volley-Ball



Permet la pratique de la  
compétition Indoor  
Coût différent selon la  
catégorie d'âge  
Certificat médical nécessaire

Licence de Base VOLLEY

+ Extension Compétition Outdoor



Permet la pratique de la compétition Outdoor. Une seule licence pour toutes les pratiques : Beach, Snow et autres pratiques.  
Coût différent selon la catégorie d'âge  
Certificat médical nécessaire

Licence de Base VOLLEY

+ Extension Para Volley

↓  
Volley Assis  
Volley Sourds

Pratique  
Indoor/Outdoor

Certificat médical  
nécessaire



Licence de Base VOLLEY

+ Extension Compet'lib

↓

Compétitions loisirs  
pour toutes les  
pratiques  
Outdoor/Indoor  
Certificat médical  
nécessaire

Licence de Base VOLLEY

+ Extension Volley Pour Tous

↓

Activités hors  
compétitions pour  
toutes les pratiques  
Indoor/Outdoor +  
Volley Santé, Fit Volley  
et Soft Volley  
Certificat Médical  
nécessaire  
Pas de cotisation  
régionale, reversement  
FFvolley

## LICENCE TEMPORAIRE

Permet de participer à un ou plusieurs tournois indoor/outdoor pour une durée ou nombre limités (un mois ou 3 mois)  
Certificat médical obligatoire à présenter le jour du tournoi  
Pas de cotisation régionale, reversement FFvolley

Licence individuelle  
Sans droit de vote.  
Rattachée à l'organisateur du tournoi (FFvolley, Ligue, CD ou GSA) par l'intermédiaire du GSA, GSD, GSR ou GS Fédéral.

Passage vers une licence compétition à tarif préférentiel sans mutation

# LICENCE EVENEMENTIELLE

## Découverte initiation

Non licenciés FFvolley  
qui participent de façon  
ponctuelle à une ou  
plusieurs manifestations  
ou actions de promotion  
organisées par un GSA,  
un Comité  
Départemental, une Ligue  
Régionale ou la FFvolley  
Pas de certificat médical  
Délivrée gratuitement

## TITRES DE PARTICIPATIONS

### PASS SMASHY

Séances d'initiation ou de découverte  
du volley dans le cadre  
Scolaire (Opération Smashy).  
Pas de certificat médical  
Délivrée gratuitement  
La licence FFvolley dans les 12 mois  
qui suivent est offerte



**FF**volley

[www.ffvolley.org](http://www.ffvolley.org)



**FFVB - BUDGET PREVISIONNEL 2022 en K€ - VERSION 1**
**19-02-2022**

	CHARGES	ANS	PRODUITS
<b>A - FONCTIONNEMENT FEDERAL</b>			
<b>LICENCES + AFFILIATIONS + ASSURANCES + TRANSFERTS</b>			<b>3 400</b>
<b>REDEVANCES CLUBS HORS ARBITRAGE</b>			<b>1 300</b>
<b>PARTENARIATS CASH</b>	<b>100</b>		<b>800</b>
<b>PARTENARIATS ECHANGE MARCHANDISE</b>	<b>600</b>		<b>600</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 737</b>		<b>40</b>
salaires Brut	880		20
Charges sociales + Taxes	400		
MAD Président	65		
MAD Secrétaire Général	6		
AG+CA+CS+BE+ Commissions	100		20
Assurances	20		
Honoraires	60		
Affranchissement + Tel	35		
Interets emprunts	1		
Dotation Amortissements	150		
Divers	20		
<b>COMPLEMENTS SALAIRES CADRES TECHNIQUES</b>	<b>115</b>		
<b>COMMUNICATION</b>	<b>100</b>		
<b>PRODUCTION TV</b>	<b>50</b>		
<b>ORGANISATION EVENEMENTIEL</b>	<b>564</b>		<b>607</b>
Fonctionnement	5		
Match Amicaux EDF masc Laval	35		70
Match Gala des EDF Montpellier	300		300
Match Amical EDF masc Poitiers	35		150
Stagiaires	8		
WEVZA Masc	15		7
Golden European League CEV	106		50
Finale Coupe de France Pro	60		30
<b>SECTEUR BEACH FEDERAL</b>	<b>435</b>		<b>250</b>
championnat de France	250		250
Circuit National SERIE 1	90		
Fonctionnement et Communication	30		
Tournée des Sables	55		
Championnat de France Snow Volley	10		
<b>ORGANISATIONS SPORTIVES FEDERALES</b>	<b>350</b>		
Finales Coupes de France Jeunes VB	280		
Finale Coupe de France UM	-		
Coupes de France de BV	70		
<b>ARBITRAGE</b>	<b>1 100</b>		<b>400</b>
<b>DOM-TOM</b>	<b>100</b>		
<b>BOUTIQUE FFvolley</b>			<b>15</b>
<b>Totaux</b>	<b>5 251</b>		<b>7 412</b>
<b>A - Résultats courants Fonctionnement Fédéral</b>		<b>2 161</b>	

**FFVB - BUDGET PREVISIONNEL 2022 en K€ - VERSION 1 19-02-2022**

CHARGES	ANS	PRODUITS
---------	-----	----------

<b>B - FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNEL</b>			
Prévision Primes internationaux	510		170
<b>B - Résultats exceptionnels</b>		<b>-340</b>	

<b>C - DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE</b>			
<b>SECTEUR MASCULIN</b>	<b>1 328</b>	<b>681</b>	
<i>Détail des Lignes</i>			
<b>Seniors</b>	<b>841</b>	<b>521</b>	
Encadrement	406	240	
Volleyball Nation League	225	216	
Championnat du Monde 2022	210	65	
<b>Senior A' + CE U22 + JEUX MED + TQCE</b>	<b>80</b>	<b>20</b>	
<b>Juniors</b>	<b>87</b>	<b>-</b>	
<b>Cadets</b>	<b>87</b>		
<b>Pre-Youth</b>	<b>33</b>		
<b>Equipement EDF masc</b>			
<b>Aides Joueurs</b>	<b>200</b>	<b>140</b>	

<b>SECTEUR FEMININ</b>	<b>514</b>	<b>85</b>	<b>45</b>
<i>Détail des Lignes</i>			
<b>Seniors</b>	<b>317</b>	<b>85</b>	<b>26</b>
Encadrement	137	45	
Golden European League	115	40	26
Tournoi de France	65		
<b>Senior A'</b>	<b>39</b>		<b>19</b>
<b>Juniors</b>	<b>85</b>		
<b>Cadettes</b>	<b>48</b>		
<b>Pre-Youth</b>	<b>25</b>		
<b>Equipement EDF Fem</b>			

**FFVB - BUDGET PREVISIONNEL 2022 en K€ - VERSION 1**
**19-02-2022**

CHARGES	ANS	PRODUITS
---------	-----	----------

SECTEUR BEACH VOLLEY	629	120	221
<i>Détail des Lignes</i>			
<b>Encadrement</b>	<b>189</b>	<b>30</b>	<b>153</b>
<b>Beach Masculin</b>	<b>110</b>	<b>36</b>	<b>30</b>
<b>Beach Feminin</b>	<b>95</b>	<b>24</b>	<b>30</b>
<b>Beach Jeunes</b>	<b>52</b>		
<b>Aides aux joueurs</b>	<b>175</b>	<b>30</b>	
<b>Equipements</b>	<b>8</b>		<b>8</b>

SECTEUR SNOW VOLLEY	2	-	-
<i>Détail des Lignes</i>			
<b>Snow Masculin</b>	<b>2</b>		
<b>VOLLEY ASSIS</b>	<b>182</b>	<b>100</b>	
<i>Détail des Lignes</i>			
<b>Encadrement</b>	<b>61</b>	<b>35</b>	
<b>Coordination</b>	<b>10</b>		
<b>EDF Masculins</b>	<b>55</b>	<b>35</b>	
<b>EDF Feminines</b>	<b>55</b>	<b>30</b>	
<b>Equipements</b>	<b>1</b>		
<b>AIDES PERSONALISES</b>	<b>170</b>	<b>170</b>	
<b>PLAN DE PERFORMANCE FEDERAL</b>	<b>1 010</b>	<b>223</b>	<b>229</b>
<i>Détail des Lignes</i>			
<b>Pole France Masculin</b>	<b>260</b>	<b>105</b>	<b>35</b>
<b>Pole France Feminin</b>	<b>328</b>	<b>105</b>	<b>50</b>
<b>Aides Sociales Pôles Espoirs</b>	<b>50</b>		
<b>Pole France Beach</b>	<b>52</b>	<b>13</b>	<b>10</b>
<b>Détection</b>	<b>298</b>		<b>127</b>
Interpoles	34		-
Volleyades	100		60
Mini Volleyades	75		42
Beach Volleyades	15		10
Maxi Volleyades	34		15
Stages Détections	40		

**FFVB - BUDGET PREVISIONNEL 2022 en K€ - VERSION 1 19-02-2022**

	CHARGES	ANS	PRODUITS
<b>Cellule d'aide a la performance</b>	<b>8</b>		<b>7</b>
<b>Suivi PPF</b>	<b>14</b>		
Coordination Poles	3		
Suivi CFCP	5		
Suivi des Coachs Pole Espoir Masc	3		
Suivi des Coachs Pole Espoir Fem	3		
<b>MEDICAL</b>	<b>306</b>	<b>231</b>	<b>-</b>
Suivi Médical Règlementaire	71	66	
Accompagnement Sanitaire EDF	235	165	
<b>FORMATIONS</b>	<b>137</b>	<b>55</b>	<b>285</b>
<b>FONCTIONEMENT DTN</b>	<b>36</b>		
Frais de fonctionnement DTN	22		
Frais de Coordination DTN dont Socio pro	4		
Fond de dotation	-		
Materiel DTN	10		
<b>DEVELOPPEMENT</b>	<b>729</b>	<b>205</b>	<b>22</b>
<b>Diversification et structuration</b>	<b>253</b>	<b>47</b>	<b>17</b>
<u>Diversification</u>			
Appel à projets	3		
Label multi pratiques	20	15	
Compet'lib	20	5	8
Coupe Masters	19	5	9
<u>Structuration</u>			
Label club formateur	20	12	
Challenge DAF	5		
Création de nouvelles Structures	5		
Dipositif citoyen (service civique)	1		
Ultra-marins	10	10	
Aides aux Ligues	150		
<b>Investir sur la Jeunesse</b>	<b>60</b>	<b>35</b>	
Baby Volley	20	14	
Ecole primaire - Smashy	30	13	
Second degré et Universitaire	9		
Fidelisation des Jeunes Licenciés	1	8	
<b>Emplois</b>	<b>210</b>		
Aide création Emplois	150		
Aide à l'emploi Poles Espoirs	50		
Coordination	5		
Formation	5		

**FFVB - BUDGET PREVISIONNEL 2022 en K€ - VERSION 1 19-02-2022**

	CHARGES	ANS	PRODUITS
<b>Developpement Volley Santé</b>	<b>16</b>	<b>2</b>	
<b>Développement ParaVolley</b>	<b>42</b>	<b>17</b>	
Structuration promotion Volley Assis	3		
Emploi qualifié Volley Assis	38	17	
Structuration promotion Volley sourd	1		
<b>Volley sourd Masculin</b>	<b>28</b>	<b>13</b>	
Stages	8		
Competitions	20		
<b>Volley sourd Féminin</b>	<b>14</b>	<b>4</b>	
Stages	8		
Competitions	6		
<b>Valeurs Ethiques</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	
<b>Transition Numerique</b>	<b>84</b>	<b>72</b>	
<b>International</b>	<b>17</b>	<b>10</b>	<b>5</b>
<b>TOTAL DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE</b>	<b>5 043</b>	<b>1 870</b>	<b>802</b>
<b>C - Résultats DTN (Fonds propres)</b>		<b>-2 371</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10 804</b>	<b>1 870</b>	<b>8 384</b>
<b>RESULTAT 2022</b>		<b>-550</b>	